

## Préambule :

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Le budget primitif est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M14. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget primitif 2022 est soumis à l'approbation du conseil communautaire du 24 mars 2022. Il reflète les orientations de la Communauté de Communes. Il est le prolongement des actions proposées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires du 24 février 2022.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacun d'appréhender au mieux le budget communautaire.

## Panorama du BP 2022

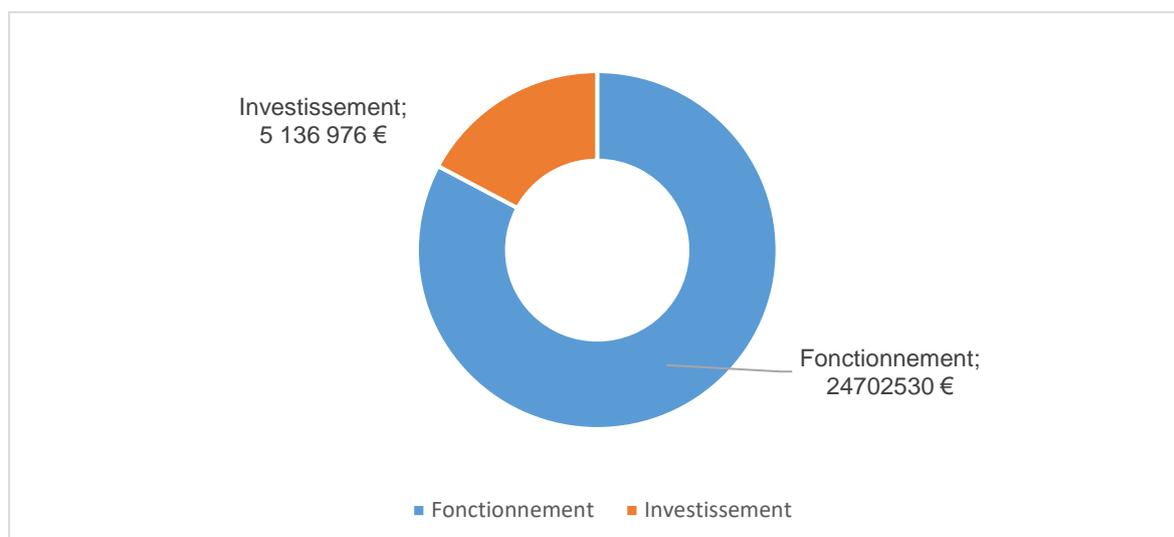
La clôture budgétaire 2021 a été favorable puisque le résultat de la section de fonctionnement s'élève à **979 103,39 €**. Ce bon résultat est dû à une politique accrue de contrôle de gestion et de maîtrise budgétaire (notamment du chapitre 012 – masse salariale) mais également à un choix politique de vente du patrimoine communautaire (en 2021, le site de Pessade ainsi qu'un terrain sur la commune de Laps).

Ce résultat de clôture donne du « souffle » aux finances communautaires et permet à la fois de couvrir le déficit d'investissement (1068) de 81 557,12 € et de capitaliser 2 412 549,59 € en « excédent antérieur reporté » sur la section d'investissement.

### Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Budget de fonctionnement : 24 955 962 €
- Budget d'investissement : 5 136 976 €

Aussi le budget consolidé s'élève à **30 092 938 €**, répartis comme suit :



### A. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du BP 2022 est en hausse de **5,1%** par rapport au BP 2021.

Sur les principaux chapitres les variations sont les suivantes :

- Chapitre 011 – Charges à caractère générale : **+ 8%**
- Chapitre 012 – Charges de personnel : **+ 9,20%**
- Chapitre 66 – Intérêts des emprunts en cours : **- 7,8%**
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion (subventions associations, organismes satellites, rémunération des élus) : **- 1,17 %**

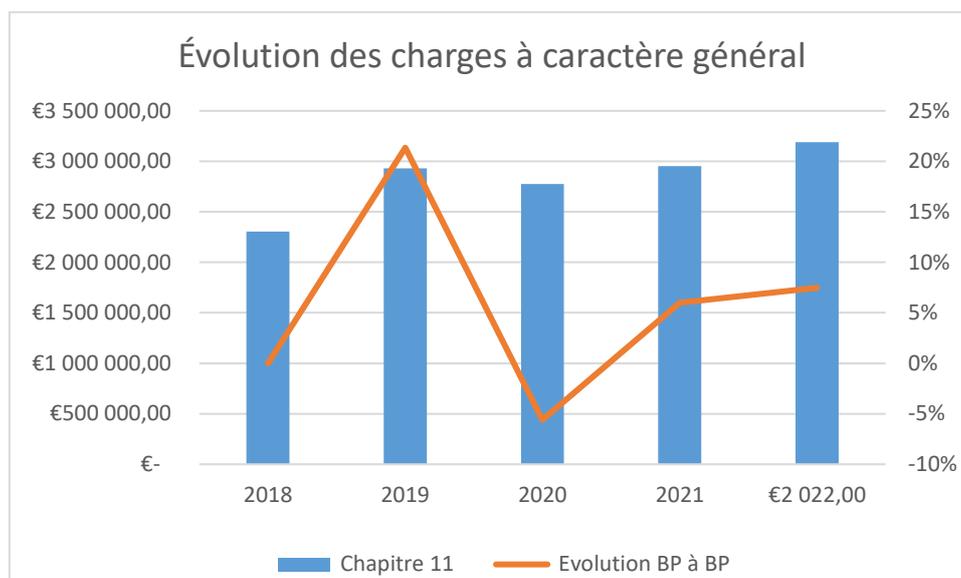
Sont également inscrits en dépenses de fonctionnement, l'ensemble des éléments que la Communauté de Communes reverse soit à l'État, soit aux communes membres, soit aux syndicats intercommunaux. Ce chapitre (Atténuation de produit) est stable entre 2021 et 2022. La seule différence porte sur la taxe de séjour et la TEOM qui sont évaluées légèrement à la hausse, mais c'est également le cas en recettes (chapitre 73).

#### a) Focus sur les charges de structures

Les charges de structures sont encore importantes. L'objectif est de basculer en dessous des **5%** sur le chapitre 011. Toutefois force est de constater qu'en 2021, les services n'ont pas fonctionné « normalement ». L'année 2022 est donc une année de reprise avec une volonté de mise en place d'actions nouvelles pour l'ensemble des secteurs des services à la population.

À cela s'ajoute des dépenses d'entretien de nos bâtiments communautaires et notamment de la crèche des Loubrettes qui vient de subir un important dégât des eaux. L'assurance devant couvrir les frais, la recette correspondante sera inscrite au chapitre 77.

Enfin, le renouvellement des logiciels de comptabilité et de gestion des Ressources Humaines, entraîne une forte augmentation des articles formation et prestations de services (+ 60 000 €) mais c'est un projet indispensable pour le service Ressources Internes qui doit désormais se doter d'outils performants adaptés pour une collectivité de + 40 000 habitants.



## b) Les variations sur la masse salariale

L'augmentation du nombre d'ETP prévue en 2022 est de **2,5** et répond :

- À un besoin urgent de compléter l'équipe des services techniques (+1,5 ETP en coût résiduel pour la collectivité)
- À l'embauche d'une remplaçante volante pour les 5 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant. (+ 1 ETP), qui est un choix budgétaire plus pertinent limitant les coûts « cachés ». C'est-à-dire le coût de la formation à chaque nouvelle remplaçante sur le fonctionnement des structures et la connaissance des enfants ainsi que la charge pour le service « ressources » qui établit les contrats et les payes).

Pour autant, cela ne représente que **1%** de l'augmentation du chapitre 012 (Charges de personnel). Aussi, les **8,20%** restant sont la conséquence de décisions « exogènes » à savoir :

- Le reclassement des cat C avec bonification (double avancement d'échelon), cela représente en moyenne +1 000 € Brut par agent.
- La revalorisation de la filière médico-sociale (transcription du Ségur de la santé) pour les auxiliaires et puéricultrices.
- L'augmentation de la cotisation « ATMP » (+ 0,25%) qui a impacté les cotisations patronales pour les agents IRCANTEC
- Une cotisation supplémentaire pour le CNFPT de 0,025 % (apprentissage)
- Le classique « Glissement Vieillesse technicité » qui engendre une hausse de l'ordre de 2,5%

À cela s'ajoute 4 agents en arrêts maladie « longs » qui grèvent le chapitre mais qui engendrent une recette correspondante au chapitre 013 (remboursement personnel en maladie, + 100 000 € entre le BP 2021 et le BP 2022).

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE  
BUDGET PRINCIPAL  
BUDGET PRIMITIF 2022

**c) Favoriser l'autofinancement de la section d'investissement**

Malgré des charges de structures importantes en 2022, le budget a été construit dans l'objectif de dégager des ressources pour la section d'investissement et ainsi, donner les moyens à la collectivité de mettre en place son programme pluriannuel d'investissement et ses projets de fin de mandat.

C'est pourquoi le virement à la section d'investissement est en hausse de 170 726 € (113%) quand les dépenses imprévues d'investissement se montent à 838 338 € (+131 811 €).

NB : Les impacts des annonces gouvernementales (augmentation éventuelle du point d'indice), ne sont pas prévus au chapitre des dépenses de personnel. Aussi, les dépenses imprévues serviront éventuellement à couvrir cette nouvelle dépense.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de **765 667 €** (contre 602 462 € au moment de l'élaboration du BP 2021).

**d) Un panier de recettes « favorable »**

Aucune baisse de recettes significative n'est annoncée pour le BP 2022.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	107 851,75	0,00	219 880,41	0,00	219 880,41
70	Produits services, domaine et ventes div	2 222 165,00	0,00	2 532 278,00	0,00	2 532 278,00
73	Impôts et taxes	13 428 565,00	0,00	15 328 580,00	0,00	15 328 580,00
74	Dotations et participations	3 951 804,00	0,00	3 710 798,00	0,00	3 710 798,00
75	Autres produits de gestion courante	201 150,00	0,00	72 405,00	0,00	72 405,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>19 911 535,75</b>	<b>0,00</b>	<b>21 861 939,41</b>	<b>0,00</b>	<b>21 861 939,41</b>
76	Produits financiers	3 667,00	0,00	3 219,00	0,00	3 219,00
77	Produits exceptionnels	52 695,00	0,00	262 430,00	0,00	262 430,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>19 967 897,75</b>	<b>0,00</b>	<b>22 127 588,41</b>	<b>0,00</b>	<b>22 127 588,41</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	165 180,93		162 392,00	0,00	162 392,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>165 180,93</b>		<b>162 392,00</b>	<b>0,00</b>	<b>162 392,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 133 078,68</b>	<b>0,00</b>	<b>22 289 980,41</b>	<b>0,00</b>	<b>22 289 980,41</b>
+						
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>2 412 549,59</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>24 702 530,00</b>

Seul le chapitre des dotations de l'État est structurellement en baisse. En effet, les recettes de la CAF (article 7478) baissent de 25%. En 2021 la collectivité a perçu le solde bonifié des subventions CAF de l'année 2020. Alors qu'en 2022, seules les recettes de la CAF correspondant à l'activité des services enfance-jeunesse sont attendues (le solde 2021 a été rattaché au CA 2021).

Les recettes du chapitre 75 étaient plus importantes en 2021 mais elles comprenaient l'excédent de clôture du budget annexe « Les Meules 2 » (pour 138 000 €) qui est désormais clos.

Concernant la fiscalité, la CVAE est prévue en augmentation plus de 90 000 € ainsi que la fraction de TVA qui augmente de 3%. À cela s'ajoute la proposition d'utiliser la réserve de taux capitalisé de CFE pour atteindre le taux de 25.25% et générer un produit supplémentaire de 30 000 € environ qui permettra de pérenniser le poste de chargée de développement économique du territoire.

Les produits des services (chapitre 70), augmentent de 13%, à l'image de l'activité prévisionnelle des services (et conforme à la hausse du chapitre 012 et 011 pour permettre cette augmentation de l'activité communautaire)

Enfin les produits exceptionnels correspondent au remboursement de l'assurance pour le sinistre du multi-accueil « Le petit prince ».

L'année 2022 marque un tournant important dans la vie communautaire puisqu'il sera désormais question de regarder vers l'avenir et de mettre en œuvre le projet de territoire issu de la fusion. En effet, l'harmonisation des différentes compétences touche à sa fin et il est désormais nécessaire d'amorcer les projets prévus sur la fin du mandat.

## B. La section d'investissement

### a) Un volume budgétaire maîtrisé

Le R.O.B 2022 a mis en exergue la stratégie de la collectivité en matière d'exécution budgétaire et notamment les enjeux de la politique d'investissement pour les quatre prochaines années.

« Faire autrement » :

*Enjeu : Se réinventer sans « développer ». Stabiliser le fonctionnement des services à la population, maîtriser les coûts de fonctionnement et d'investissement.*

« Faire ensemble »

*Enjeu : Enclencher une réelle mutualisation avec les communes pour une vraie relecture de l'action publique locale, au-delà des mises à disposition de personnel ou des groupements de commande.*

« Faire mieux » :

*Enjeu : Investir dans les politiques de mobilité, habitat et transition écologique.*

« Faire savoir » :

*Enjeu : Valoriser notre action publique auprès des élus du territoire et des habitants.*

La section d'investissement est en baisse de 30% par rapport au BP 2021. Signe d'une année de transition entre deux programmes d'investissement.

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE  
BUDGET PRINCIPAL  
BUDGET PRIMITIF 2022

Dépense	1 489 746,00 €	3 647 230,00 €	5 136 976,00 €
020 - Dépenses imprévues investissement		100 000,00 €	100 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		162 392,00 €	162 392,00 €
041 - Opérations patrimoniales		370 000,00 €	370 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		426 183,00 €	426 183,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	367 809,00 €	256 084,00 €	623 893,00 €
204 - Subventions d'équipement versées		170 251,00 €	170 251,00 €
21 - Immobilisations corporelles	180 334,00 €	1 330 307,00 €	1 510 641,00 €
23 - Immobilisations en cours	419 571,00 €	20 000,00 €	439 571,00 €
27 - Autres immobilisations financières	522 032,00 €	552 013,00 €	1 074 045,00 €
458103 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC LES LOUBRETTES		160 000,00 €	160 000,00 €
26 - Titre de participation		100 000,00 €	100 000,00 €

Le chapitre des immobilisations corporelles reste le plus élevé avec un montant de **1 510 641 €** correspondant à des frais divers sur les bâtiments communautaires (travaux, changement de trois chaudières, menuiseries, huisseries, peinture etc.), de l'entretien de la voirie communautaire pour les Zones d'Activités et des équipements divers pour les services. Les investissements portent également sur le renouvellement du matériel informatique et des véhicules (portage de repas (véhicule électrique) et Accueil de Loisirs sans Hébergement (2 mini-bus). Enfin, en 2022, ce sera le dernier versement pour les travaux de la voie verte (27% du chapitre 21)

Le second chapitre en volume budgétaire est celui des immobilisations foncières et correspond à la participation pour l'EPF-SMAF (27%) et trois années de participations pour les voiries et réseaux publics pour l'opération des Loubrettes portée par Assemblia (**783 048 €**).

Les études, chapitre 20 pour **623 893 €**, seront aussi à l'honneur sur le BP 2022 dans plusieurs secteurs d'activités. Ses études serviront à préciser le programme pluriannuel d'investissement.

Les études programmées :

fonction	BP 2022	Désignation
95 - tourisme	12 000,00 €	Etude signalétique touristique
95 - tourisme	5 400,00 €	solde étude stratégie touristique
72 - Aide au secteur locatif	156 690,00 €	Participation AMO Assemblia Sycomore
70 -Habitat	133 600,00 €	Solde étude Plui
830 - Environnement	17 000,00 €	Etude photovoltaïque
020 - Administration générale de la collectivité	35 684,00 €	Licences Logiciel UGAP CIRIL
020 - Administration générale de la collectivité	20 000,00 €	Etude Programmiste siège
020 - Administration générale de la collectivité	20 000,00 €	Etude Programmiste Montcervier
413 - Piscines	10 800,00 €	Logiciel de billetterie Piscine
830 - Environnement	68 619,00 €	Diag foncier agri
413 - Piscines	53 100,00 €	Etude énergie + Mur rideau
70 -Habitat	36 000,00 €	Etude habitat sénior
70 -Habitat	55 000,00 €	OPAH

Les travaux en cours, pour **439 571 €** correspondent au solde des opérations multi-accueil des Loubrettes et de Longues.

Enfin, le montant du remboursement en capital des emprunts s'élève à 426 183 € (le montant total de l'annuité étant de 601 415 €).

#### b) Les recettes d'investissement

La section d'investissement est équilibrée par les **subventions** (projets en cours et à venir) pour 24% des recettes prévisionnelles de la section.

Le choix de la collectivité et de continuer à céder du patrimoine communautaire pour avoir un véritable « effet levier » en matière de recettes. Aussi, 764 000 € de produits de cession sont attendus sur le BP 2022.

L'affectation du résultat 2021 est de 344 274,58 € et le virement de la section de fonctionnement de 320 726,00 €.

Enfin, le FCTVA apporte 11% de recettes et un emprunt d'équilibre est nécessaire pour équilibrer la section à hauteur de 610 541,00 €.

En conclusion, les recettes d'équipement correspondent à 39 % des recettes totales de la section ; les recettes financières pour 26 % et les recettes d'ordre (dont amortissements) pour 26 % ; l'affectation du résultat 2021 constituant les 9% manquants.